



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0253

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à Lyon Place Financière et Tertiaire pour l'élaboration d'un document Agence française de normalisation (AFNOR) relatifs aux sites Internet de transmission d'entreprise

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Daborne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Daborne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008**Délibération n° 2008-0253**

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à Lyon Place Financière et Tertiaire pour l'élaboration d'un document Agence française de normalisation (AFNOR) relatifs aux sites Internet de transmission d'entreprise**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La démographie des dirigeants d'entreprise montre que près de 12 000 entreprises de l'agglomération lyonnaise sont amenées à être transmises dans les dix prochaines années.

Assurer et réussir la transmission des entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, est essentiel pour la sauvegarde de l'emploi, le maintien d'un tissu économique local et d'un territoire attractifs, mais également pour pérenniser une activité issue de plusieurs années de travail et d'efforts de la part de son dirigeant.

Beaucoup d'opportunités de cession sont méconnues et non identifiées.

Forts de ces constats, les partenaires de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] ont décidé à la fois de mieux connaître et identifier les chefs d'entreprise qui seront touchés par cette problématique dans les années à venir, de cerner les freins et les attentes exprimés par ceux-ci et de construire ensemble une réponse à cet enjeu économique et humain. La mise en relation du cédant et du repreneur d'entreprise est apparue comme la principale difficulté dans tout processus de reprise.

On constate de fait une forte progression des sites Internet de transmission d'entreprises (près de 52 référencés) sans toutefois que la qualité et la déontologie des offres proposées soient garanties. C'est pourquoi l'association Lyon Place Financière et Tertiaire a réalisé un guide des bonnes pratiques des sites Internet de transmission d'entreprise et souhaite aujourd'hui évoluer vers une normalisation en partenariat avec l'Agence française de normalisation (AFNOR) et les collectivités locales.

Cette démarche s'inscrit parfaitement dans les préoccupations du réseau [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] à la fois en matière de qualité et de transparence du service offert et par rapport au gain d'efficacité qu'il peut engendrer dans la rencontre entre le cédant et le repreneur. De plus, le caractère expérimental du projet et son ambition d'extension à l'échelle nationale contribuent à valoriser le dynamisme entrepreneurial de l'agglomération lyonnaise.

La présentation de l'activité de Lyon Place Financière et Tertiaire

Fondée en 1987 par le Syndic des agents de change (Euronext), le Comité des banques de Lyon, le comité des banques de la région Rhône-Alpes, l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), l'Union patronale Rhône-Alpes (MEDEF Rhône-Alpes) et le directeur de la Banque de France de Lyon, l'association tout d'abord composée des différents métiers de la finance s'est ouverte aux métiers du tertiaire en 1992 pour devenir Lyon Place Financière et Tertiaire. Elle compte aujourd'hui plus de 250 structures adhérentes.

Ses missions sont :

- fédérer la communauté économique, financière, tertiaire et les entreprises de Rhône-Alpes dans une même communauté d'intérêt pour le rayonnement de la place régionale,
- promouvoir une réflexion transversale de place et créer des passerelles. L'association donne la parole à des acteurs régionaux, nationaux ou internationaux sur des thèmes d'actualité. Enfin, elle amène sa contribution en communiquant sur les travaux réalisés par ses commissions et entend être force de proposition auprès des différentes instances représentatives,
- l'ouverture à l'international. Historique pour Lyon Place Financière et Tertiaire, elle intervient comme initiateur ou comme appui auprès des instances représentatives locales pour faciliter les échanges à l'international entre financiers, investisseurs ou entrepreneurs. Elle a notamment développé des actions avec Francfort et Leeds.

Le plan de développement 2008-2009 : vers une normalisation des sites Internet de transmission d'entreprise

Ses objectifs sont les suivants :

- simplifier et apporter de la transparence aux sites de transmission d'entreprise,
- harmoniser les pratiques, sans figer le périmètre des prestations,
- définir des exigences minimales communes aux sites de transmission d'entreprise,
- apporter une meilleure visibilité du service proposé,
- donner confiance dans les services rendus et la compétence des prestataires.

Pour ce faire, en partenariat avec l'AFNOR et les collectivités locales (Communauté urbaine, région Rhône-Alpes et chambres consulaires), l'association prévoit plusieurs actions :

- l'élaboration d'un document AFNOR support pour l'amélioration de la qualité des sites Internet de transmission d'entreprises (2008-2009),
- un accompagnement pour la mobilisation des acteurs et leur validation du projet (2008-2009),
- l'expérimentation et la mise en œuvre sur un panel de site test (2009),
- l'extension du projet à l'échelle nationale (2009),
- la création d'un dispositif de reconnaissance et d'attestation de la conformité des sites Internet de transmission d'entreprises (2009).

Les modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de soutenir l'initiative de Lyon Place Financière et Tertiaire en matière de normalisation des sites Internet de transmission d'entreprise, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 5 000 €.

Le présent soutien s'inscrit dans le cadre du contrat d'agglomération conclu entre la Communauté urbaine et la région Rhône-Alpes.

La réalisation du plan d'action évoqué ci-dessus sera évaluée sur la base de critères précisés dans la convention de subvention.

Le budget prévisionnel 2008

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
lancement de la mission	4216	chambres de commerce et d'industrie de Rhône-Alpes	5 000
animation du partenariat	4216	Chambre régionale des métiers	5 000
construction du référentiel	9837	Lyon Place Financière et Tertiaire	4 877
rédaction du document	4216	région Rhône-Alpes	5 000
frais d'organisation et de logistique	2392	Communauté urbaine	5 000
total	24 877	total	24 877

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 5 000 € pour le programme d'actions 2008-2009 à Lyon Place Financière et Tertiaire.

2° - Autorise monsieur le président à signer une convention de subvention avec Lyon Place Financière et Tertiaire précisant notamment les modalités de versement suivantes : les 100 % seront versés en une seule fois dans un délai global de 45 jours suivant réception du certificat de notification de la présente convention à l'association.

3° - La dépense correspondante de 5 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0757.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.